



NUMÉROTATION DES MH ET TYPE  
 Emplacement 5 = MH 1 (2 ch\*)  
 Emplacement 6 = MH 2 (2 ch)  
 Emplacement 7 = MH 3 (2 ch)  
 Emplacement 8 = MH 4 (2 ch)  
 Emplacement 14 = MH 5 (3 ch)  
 Emplacement 15 = MH 6 (PMR\*\*)

\* ch = chambre  
 \*\* PMR = personne à mobilité réduite

NUMÉROTATION DES MHT  
 Emplacement 43 = MHT 1  
 Emplacement 35 = MHT 2  
 Emplacement 125 = MHT 3  
 Emplacement 172 = MHT 4  
 Emplacement 176 = MHT 5  
 Emplacement 177 = MHT 6

- MOBIL-HOME
- MOBIL-HOME TOILÉ
- ESPACE VERT
- JEUX
- POINT DE RASSEMBLEMENT
- SENS D'ÉVACUATION

- LAMPADAIRE
- POTEAU INCENDIE
- EXTINCTEUR
- POINT D'EAU
- CITERNE GAZ
- BORNE ELECTRIQUE
- AIRE CAMPING CAR

GROUPEMENT DES CAMPEURS UNIVERSITAIRES DE FRANCE

CLASSE \* MENTION TOURISME  
 POUR UNE CAPACITE TOTALE DE 280 EMBLEMENTS  
 DECISION DE CLASSEMENT DU : 23/05/2022

TERRAIN DE  
**LA TRANCHE SUR MER**

DATE : 25/04/2023

10 mètres

# PLAN D'ÉVACUATION

